



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 6 octobre 2021

Les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Angerville-la-Campagne se sont réunis à 19h30 en salle du Conseil de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 30/09/2021.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Dossang Guy, Méliand Gérard, Mouny Céline, Olivier Christophe, Chevalier Mélanie, Coffi Gatien, Gronowski Thierry, Leclercq Nathalie, Mari Pascal, Daniere Eléonore, Jacquemin Magaly, Tredez Guillaume, Bagot Laurence.

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Bonou Daniel a donné pouvoir à Pascal Mari

ÉTAIENT ABSENTS NON REPRÉSENTÉS :

Cassar Claudine.

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris au sein du Conseil. Mme Chevalier Mélanie est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

Approbation du compte rendu du 08 septembre 2021

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Délibérations

➤ **Service médecine préventive – Modification convention**

M. Le Maire expose au conseil qu'il a reçu une demande de reprise de délibération de la convention de médecine préventive acceptée lors du dernier conseil. Un paragraphe de ladite convention a été légèrement modifiée pour intégrer les nouvelles communes adhérentes. Le conseil donne son approbation.

➤ **Réduction hebdomadaire de service**

M. Le Maire expose que Mme Laporte, employée communale au sein de l'école Alphonse Cosme, lui a fait part de son désir d'une reconversion professionnelle. Afin de faciliter ses démarches, Mme Laporte a demandé une réduction de temps de travail. Le centre de gestion a présenté ce dossier lors de son dernier comité technique et a émis un avis favorable à cette demande.

M Le Maire demande au conseil son approbation pour la suppression d'un poste de 32,1/35^{ème} et la mise en place d'un nouveau poste pour 16,1/35^{ème}

Le conseil donne son approbation.

➤ **Fonds de concours vidéo-protection – modification de la délibération**

M. le Maire détail au conseil les devis reçus pour mettre en place une vidéosurveillance au sein de la commune.

1^{er} devis Société Engie Inéo:

3 dômes (terrain de football / salle des fêtes / ronds point de la mairie)

Coût 25 600 € HT soit 30 720 € TTC)

Le prix de la maintenance annuelle s'élève à 2 200 € HT soit 2 640 € TTC pour 2 visites annuelles.

2^{ème} devis Société Alvisys:

Lieux	Description	Nombre de caméra	Type	Coût HT	Coût TTC
Mairie	Vue sur le parking	1	Dôme	10 499,92€	12 599,90€
Ecole (pignon mairie)	Vue sur plateaux sportifs, aire de jeux, cour école maternelle Entrée portail primaire, atelier, cigale	1	Dôme		
Rond-point de la mairie	Orientations routes + casse verres	3	Caméras fixes	5 830,14€	6 996,17€
Salle des fêtes	Orientations portail + entrée principale	2	Caméras fixes	4 909,87€	5 891,84€
	Vue 360°	1	Dôme		
Stade	Vue sur vestiaire + entrée principale	2	Caméras fixes	6 593,67€	7 912,40€
	Vue 360° avec possibilité de voir le parking et la rue menant aux jardins	1	Dôme		

Soit 11 appareils (type dôme ou caméras) surveillant 5 sites pour un montant de 27 833,60 € HT soit 33 400,31 € TTC.

Le prix de la maintenance annuelle s'élève à 220 € HT par caméra soit 264 € TTC, le tout multiplié par 11 appareils. Annuellement le coût serait de 2 200 € HT et 2 640 € TTC. Elle sera gratuite la première année.

Les demandes de subventions de 40% pour l'état et de 20% pour le département sont accordées sur la base de 24 500€, un fonds de concours de 20% est demandé à EPN

Le reste à charge pour la commune sera de 20%.

Le conseil émet un avis favorable pour effectuer les demandes de fonds de concours. Une question a été soulevée concernant la surveillance du stade qui peut être légèrement revue à la baisse avec un doublon de surveillance entre le dôme et l'une des caméras.

➤ **Fonds de concours plaques et numéros de rue – Modification délibération**

M. Le Maire expose au conseil que suite aux échanges sur la vidéo protection, des panneaux signalétiques devront être apposés au sein de la commune. Il propose donc au conseil d'inclure ces panneaux signalétiques de vidéosurveillance à la demande de fonds de concours des plaques et numéros de rue en instance.

Le conseil approuve.

➤ **Décision de modification chapitre 67**

M. Le Maire expose au conseil qu'il est nécessaire de réaffecter des crédits au chapitre 67, art. 673 (titres annulés sur exercices antérieurs) suite à une demande de la trésorerie. Les crédits à affecter sont pour un montant de 1 755,70€ et seront réduits du chapitre 022, art. 022 (dépenses imprévues).

Divers

➤ **Information EPN (conférence des maires et conseil communautaire présentation d'un powerpoint par le maire)**

○ *Transport scolaire :*

Les lignes régulières desservant les communes ne bénéficiant pas du Transurbain, vont avoir des modifications de points d'arrêts afin de répondre au mieux au besoin des utilisateurs.

- *Aménagement de la gare d'Evreux*

Il est exposé le projet de l'EPN de revoir la desserte, l'espace et la passerelle de la gare routière d'Evreux. Il est envisagé de passer le boulevard Gambetta, actuellement en 2x2 voie, en 2x1 une voie afin d'augmenter la superficie des parkings jugés trop petits. Le projet prévoit également de refaire la passerelle enjambant les voies et de détruire la maison des contrôleurs afin de pouvoir y installer un pôle Véloo, restauration...

- *Commune Emalleville : Méthanisation*

Un projet de méthanisation et en cours d'élaboration. Il s'agirait d'un traitement de déchets purement agricole de secteur. Ce projet se ferait avec l'appui du SIEGE

- *Location Véloo*

La location de vélo électrique Véloo a été revue à 36 mois maximum. Deux zones tarifaires ont été mises en place. Il sera également possible de procéder à l'achat du vélo loué soit au bout de deux ans pour un montant de 200 € TTC ou bien au bout de trois ans pour 1 € symbolique. Pour rappel, la valeur unitaire de chaque vélo est de 2 200 € TTC

Le powerpoint sera envoyé aux conseillers sur simple demande.

- **BACS à sel de la commune**

Suite à une demande d'EPN M. Le Maire, demande aux conseillers s'il y a besoin de déplacer les bacs à sel de la commune. Pour le moment, les conseillers réfléchissent sur le sujet.

- **Aménagement commune**

M. Méliand, 1^{er} adjoint, informe le conseil de la possibilité de faire une étude pour l'aménagement de la parcelle ZB93 située rue de la ferme. En effet, la commune ne peut en l'état envisager d'urbaniser cette parcelle du fait que le PLUI impose un recul d'une bande de 75m de la RD, la parcelle jouxtant la départementale 6154. Les communes de Parville ou d'Igoville, se trouvant dans des situations similaires, ont obtenu une dérogation d'aménagement avec mise en place de compensations (talus ou de bande arborées). La commune va donc demander à EPN d'intégrer cette étude à la démarche en cours de révision allégée du PLUI HD.

Le conseil interpelle M Méliand sur le fait de faire une étude topographique des lieux et de voir si une possible bretelle d'accès depuis la départementale est possible. Pour l'accès depuis la RD 6154 il conviendra d'interroger les services du département.



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h25.

Date du prochain conseil : 03/11/2021 à 19h30.